



La «TVA sociale»

Pour une vraie solidarité entre le pays, le citoyen et l'entreprise

Décembre 2006

«TVA sociale» ou augmentation de la TVA?

Il y a parfois confusion entre ces deux hypothèses. Dans les deux cas, le mécanisme employé est bien celui de la TVA. L'avantage dans les deux cas est de faciliter les exportations et de taxer les importations.

En revanche, dans le cas de l'augmentation de la TVA, les sommes prélevées vont renflouer le budget de l'Etat et dans l'hypothèse de la « TVA sociale », les sommes récupérées sont directement affectées au budget de la Sécurité Sociale comme le sont actuellement les charges sociales. En outre, au niveau de l'Union Européenne, l'augmentation de la TVA ne laisserait que de faibles marges, car le taux de TVA maximum est de la compétence de la Commission qui vise à harmoniser la TVA, alors que la création d'une « TVA sociale » ouvrirait de plus grandes possibilités. En effet, si l'article 33 de la sixième directive communautaire précise qu'après l'adoption de la TVA « les droits et taxes ayant le caractère de taxes sur le chiffre d'affaires » sont interdits, on sait, depuis le 27 novembre 1987, grâce à la Cour de Justice Européenne de Luxembourg, qu'une taxe, dès lors qu'elle a pour objet de financer un organisme social, échappe aux interdictions de la 6ème directive.

Enfin, les organisations syndicales, généralement hostiles à la fiscalisation des prélèvements sociaux, apprécieraient que, dans le cas de la « TVA sociale », leur rôle soit inchangé.

La TVA sociale, un mode efficace et innovant de financement des cotisations sociales !

La mise en œuvre de la TVA Sociale ne passe pas par la création d'un nouvel impôt mais par une redéfinition du mode de financement des cotisations sociales.

Son principe consiste à transférer le montant des charges sociales intégrées dans le prix de revient des entreprises, vers ce qui serait toujours une cotisation sociale mais enregistrée de manière comptable comme la TVA, c'est-à-dire en dehors du prix de revient. Le prix TTC des produits fabriqués localement resterait lui inchangé, les entreprises répercutant dans les deux cas cette charge à leur client dans le prix de vente.

Comme pour la TVA fiscale conventionnelle, ce nouveau mode de prélèvement :

- ne s'appliquera pas sur les exportations de produits fabriqués sur le territoire;
- pèsera sur les importations : il s'agit donc d'un surcoût additionnel pour ces produits.

Ce mécanisme permet donc de financer nos dépenses sociales tout en facilitant la compétitivité internationale des entreprises.

La mise en place de la TVA sociale dans une économie exportatrice améliore la compétitivité des entreprises : elle diminue le poids des charges qui pèsent sur le prix de revient



tout en maintenant le niveau global de la demande. La diminution des dépenses de production est alors entièrement compensée par l'instauration de la TVA sociale, qui permet d'assurer les dépenses sociales, socialement légitimes et économiquement utiles, les secteurs concernés étant des sources de croissance.

Ce processus permet de favoriser l'offre, et donc de développer

per une vitalité économique avec laquelle la France cherche à renouer. La TVA sociale ne pénalise pas l'innovation, ni la recherche et les investissements, ni les nouvelles technologies, qui manquent le plus aujourd'hui à nos entreprises et à notre pays. La mobilité des investissements étant aujourd'hui bien supérieure à celle des emplois et des biens manufacturés, la TVA sociale permettra de favoriser nos exportations dans un contexte de concurrence aujourd'hui mondialisée, et de limiter par ailleurs les risques de délocalisations abusives.

Le financement de notre avenir nous concerne tous, d'autant plus en ces temps de fractures politique et sociale. Il faut oser créer de réelles synergies entre le pays, l'entreprise et le citoyen. Un citoyen «prend plus grand soin du monde que de lui-même et de ses intérêts immédiats (H. Arendt)».

Les questions que vous vous posez :

I - Pourquoi changer le mode de financement des charges sociales?

Deux grandes raisons l'imposent:

- **première raison** : éviter de pénaliser le travail en France par rapport à la machine et par rapport à nos concurrents étrangers. Jusqu'à la fin des années 70, l'économie française était centrée sur notre pays : la délocalisation des entreprises était extrêmement difficile, car le contrôle des changes limitait la fuite des capitaux



Alternatives Economiques

Dans le numéro de janvier 2006 de la Revue Alternatives Economiques, on apprend que «...aux Etats Unis, le premier distributeur mondial, Wal Mart représente à lui seul 10% des importations des Etats Unis en provenance de Chine, et plus de 70 % des marchandises vendues dans ses magasins, proviennent désormais de ce pays.»

En France, nous aurons la même situation d'ici 10 ou 15 ans.



Le gouvernement allemand a décidé d'augmenter la TVA de 3 %. Si cette mesure n'est pas accompagnée, comme avec le principe de la TVA sociale d'une baisse des charges, on peut imaginer que cela permettra à l'Allemagne de ne pas augmenter ses charges sociales pendant que d'autres pays y seront obligés.

et le niveau des droits de douanes nous protégeait des importations.

A l'intérieur de la France, le marché étant moins ouvert, les entreprises étaient toutes soumises au même niveau de charges. Ainsi la compétition était loyale. Fort logiquement, les gouvernements successifs ont par conséquent pu asseoir le financement de la sécurité sociale et de la politique familiale sur la source de création de richesse : le travail.

Mais aujourd'hui...

L'ouverture des frontières commerciales et financières, la baisse considérable du coût des transports de marchandises, l'évolution des technologies et les progrès des techniques de communication ont rendu ce système de financement inadapté.

Pour un grand nombre de biens et de services, le marché pertinent est devenu mondial, et cette situation est durable. Le coût du travail en France est mis en concurrence partout sur la planète. Par rapport à la période économique des «30 Glorieuses», les entreprises ont aujourd'hui la possibilité de quitter le territoire. C'est un changement majeur. Toute charge excessive sur le travail, par rapport aux concurrents étrangers, conduit à des délocalisations et par conséquent au chômage et à la pauvreté.

• **seconde raison** : le modèle économique actuel n'est pas pérenne.

Du fait de l'allongement de la vie et des progrès faits en matière de santé, le coût de la sécurité sociale devient de plus en plus lourd. Faute de changer le mode de financement de la sécurité sociale, les acteurs économiques français (artisans, commerçants, sociétés commerciales, salariés, agriculteurs, etc.) sont de moins en moins compétitifs, car les charges sociales augmentent inéluctablement.

Cette situation favorise les délocalisations qui viennent aggraver le chômage et la pauvreté ; et la baisse du nombre des actifs est en train d'augmenter par conséquent le niveau de leurs charges.

2 - Les impôts indirects, pesant sur la consommation, ne sont-ils pas les plus injustes?

Comme tous les impôts payés par les entreprises (taxe professionnelle, impôt foncier, etc.), les cotisations de la sécurité sociale parce qu'elles sont intégrées dans le prix de revient des produits et des services sont toujours supportées *in fine* par le consommateur. Ce qui n'est pas juste, en revanche, c'est le niveau de dégressivité des cotisations sociales qui amène aujourd'hui un cadre supérieur à payer, en proportion de son salaire, moins de cotisations qu'un ouvrier par exemple.

3 - Pourquoi peut-on dire que le système actuel fonctionne comme un droit de douane à l'envers ?

Les cotisations sociales transitent par les salaires et conduisent à taxer les biens et les services produits sur le territoire français.

Elles sont intégrées en France au prix de revient des biens et services et ne s'appliquent pas sur les produits importés qui sont par conséquent, sur ce plan favorisés.

Notre système fonctionne donc bien comme un véritable droit de douane à l'envers. Cette anomalie était négligeable dans le contexte économique des années 50, mais elle est devenue criante aujourd'hui dans un contexte économique ouvert.

4 - Quels sont les principaux arguments en faveur du changement d'assiette du financement de notre protection sociale ?

- faire baisser fortement le coût du travail, et redonner ainsi de la compétitivité au travail des acteurs économiques français, par rapport à la machine et au travail des salariés des autres pays. Il s'agit ainsi de contribuer à ralentir la désindustrialisation en France.

- faire participer les produits importés, comme les produits fabriqués en France, au financement de notre protection sociale, comme le font les Danois.

Exemple du textile : auparavant les activités de production textile en France participaient au financement de notre sécurité sociale. Aujourd'hui, les importations massives du textile Chinois ne la financent plus.

- améliorer notre compétitivité à l'export.

5 - L'Europe autorisera-t-elle une augmentation de la TVA?

Il ne s'agit pas d'augmenter la TVA mais de créer une cotisation sociale basée sur le même principe que la TVA, ce qui n'est pas interdit en Europe.

6 - La France peut-elle légiférer seule à ce sujet?

Oui. Elle sera d'ailleurs probablement suivie par d'autres Etats membres, dont certains ont déjà perçu tout l'intérêt du principe.

7 - Ce principe n'est-il pas contraire aux règles du commerce mondial (OMC), en constituant une forme d'entrave aux échanges?

Non. Paradoxalement, c'est notre système actuel qui met un frein aux libres échanges en imposant un droit de douane applicable aux seuls produits français.

Avec la TVA sociale, les produits français et les produits importés sont traités de la même façon : ce n'est donc pas du protectionnisme déguisé.

8 - La mise en œuvre de la TVA sociale ne constitue-t-elle pas un trop gros chantier pour les entreprises concernées?

La TVA sociale ne constitue pas un gros chantier pour les entreprises, car elles connaissent bien les mécanismes de la TVA. En outre, une fois mise en place, elle est bien plus simple à gérer que les cotisations sociales actuelles.

9 - Cette réforme est-elle inflationniste?

Non, car il s'agit uniquement d'un transfert de prélèvements. Dans le cas d'un pays fortement exportateur, il peut être démontré que l'inverse se produira. Le seul point à surveiller c'est l'engagement des chefs d'entreprise à répercuter intégralement ce transfert ; ils le feront en général sous la pression de la concurrence. Néanmoins il est clair qu'une solution négociée avec les partenaires sociaux limitera encore plus le risque.

10 - Cette substitution va-t-elle favoriser certains secteurs et en défavoriser d'autres?

Non, à l'exception des seules entreprises de négoce à l'importation. L'ensemble des entreprises réglant en cascade les charges sociales de leurs fournisseurs, il n'y a pas de crainte particulière en terme de transfert sectoriel.

A titre d'exemple, comment fonctionnerait la TVA sociale dans l'industrie ?

Principe de la TVA sociale sur le prix de revient		
	avant	après
Matières premières	22	22
Amortissement machines	15	15
Salaires bruts	40	40
Bénéfices et autres charges	5	5
Charges patronales	18	0
Prix de vente avant TVA sociale	100	82
TVA sociale : 18% du hors taxes, ou 22% du hors TVA sociale	0	18
Prix de vente hors TVA	100	100
TVA	19,6	19,6
Total TTC, « TVA sociale » incluse	119,6	119,6

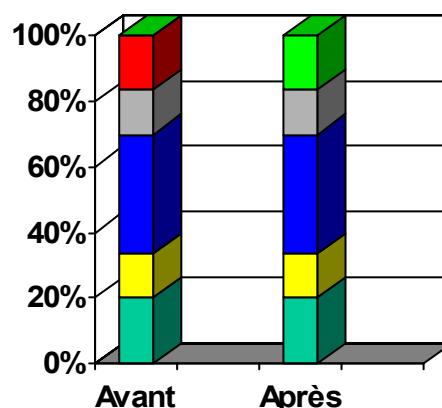
Effet de la TVA sociale sur un produit importé		
	avant	après
Prix hors TVA sociale du produit importé	100	100
TVA sociale : 22% de TVA sociale appliquée sur le "hors TVA sociale"	0	22
Prix de vente hors TVA	100	122
TVA : 19,60% de TVA appliquée sur le HT	19,6	24
Total TTC	119,6	146

Les produits fabriqués à bas prix dans des pays qui ne respectent pas nos règles du travail verront donc leur prix public TTC augmenter de 22 %.

Hausse de 22 %

Effet de la TVA sociale sur un produit exporté		
	avant	après
Produit exporté hors TVA	100	100
Produit exporté hors tva sociale et hors TVA	100	82

Décomposition du prix de vente TTC d'un produit



- TVA sociale
- Charges patronales
- Bénéfices et autres charges
- Salaires bruts
- Amortissement machines
- Matières premières



contact

TVA sociale
106ter, rue Olivier de Serres
75015 PARIS

Téléphone : 01 56 36 06 64
Télécopie : 01 56 08 13 36
Courriel : tva-sociale@noos.fr

www.tva-sociale.org

La "TVA sociale"

Ils soutiennent la TVA sociale :

Les personnalités

Maurice Allais
Prix Nobel de sciences Économiques

Jean Arthuis
Ancien ministre de l'Économie et des Finances

François Bayrou
Président de l'UDF

Jean-Marie Bockel
Sénateur PS

Jean-Louis Borloo
Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Nicolas Bouzou
Professeur d'Économie

Nicolas Dupont Aignan
Député UMP

Daniel Fédou
Président d'Entreprise Emplois, auteur de «sauver l'emploi et la protection sociale»

Henri Guaino
Ancien Commissaire au Plan

Alain Juppé
Ancien Premier Ministre

Michel Edouard Leclerc
Président du Groupe Leclerc

Hervé Le Lous
PDG des Laboratoires Fournier, Juva santé et Urgo

Corinne Lepage
Ancien ministre

Philippe Marini
Rapporteur de la Commission des Finances du Sénat

Alain Rouleau
Président de la Fédération des Entrepreneurs et Entreprises de France

Guillaume Sarkozy
Président de l'Union des Industries Textiles

Les organisations

CFE-CGC
Confédération Française de l'Encadrement -Confédération Générale des Cadres

CJD
Centre des Jeunes Dirigeants

CNJA
Centre National des Jeunes Agriculteurs

CPP
Comité Pauvreté et Politique

CR
Coordination Rurale

ENC
Elan Nouveau des Citoyens

FEFF
Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France

FNSEA
Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

GFI
Groupement des Fédérations Industrielles

MVE
Mouvement Vivant Europe

UIMM
Union des Industries Métallurgiques et Minières

Les acteurs

Le groupe de personnes qui s'est impliqué pour donner naissance à ce document, au site internet et au blog :

Pierre Aunac
Ancien dirigeant d'entreprise ayant mis en œuvre les principes de participation dans son entreprise, auteur de «l'économie au service de l'homme»

Cyril Cortina
Diplômé de l'ESCP-EAP, directeur dans un cabinet de conseil en management et nouvelles technologies

Alain Grandjean
Polytechnicien, docteur en économie de l'environnement, actuellement conseil de dirigeants, passionné de politique monétaire et co-auteur de «la monnaie dévoilée»

Jacques Groleau
Chef d'entreprise

Jean-Jacques Guibert
Ancien directeur d'aérodrome

Bertrand de Kermel
Président du «Comité Pauvreté et Politique»

Yann Loupp
Normalien, physicien et organisateur, professeur de physique

Philippe Rodet
Médecin, président de «L'Elan Nouveau des Citoyens» et auteur de « le stress : nouvelles voies »

Emmanuel Vasseneix
Chef d'entreprise, président de la Commission sur la réforme de la fiscalité du Centre des Jeunes Dirigeants

Pour en savoir plus

Pour les questions relatives au principe de la *TVA sociale*, un site est consacré à ce sujet :

<http://www.tva-sociale.org>



Pour suivre l'actualité relative à la *TVA sociale*, vous pouvez consulter le blog :

<http://www.tvasociale.com>